



RESISTER  
C'EST  
CREER

COOP AGIR

Une coopérative de consom'acteurs

CREER  
C'EST  
RESISTER

**STATUTS DE LA COOPERATIVE  
COOP AGIR**

SOCIETE CIVILE COOPERATIVE DE CONSOMMATION A CAPITAL VARIABLE : COOP AGIR.

Préambule.

Le projet de cette coopérative s'inscrit dans la continuité du travail engagé contre la pollution de la nappe phréatique de Laives par des produits phytosanitaires d'origine agricole et pour le développement d'une agriculture biologique sur les aires de protection des puits de captages du SIE de la région de Sennecey-le-Grand.

**Le lien entre ce constat et notre projet, est de retrouver un équilibre dans nos campagnes entre l'Humain, l'environnement et l'économie et donc la mise place d'une action coopérative.**

**Assemblée générale constitutive du 6 avril 2013 à Etrigny (71240)**

Entre les soussignés : (personnes présentes à l'assemblée générale constitutive)

- Mme BARBIER Renate, Mme DUPONT Marie-Claude, M. DUPONT Jean-Pierre, Mme CHAVANEL Annie
- Mme MORANDET Christiane, M. COURAULT Gilles, Mme GALLOIS Marie-Christine, M. GALLOIS Thierry,
- M. MORARD Eric, Mme DAUBY Véronique, Mme GAUTHE Laurence, Mme BAUDRAS Dominique,
- Mme VELARD Monique, Mme JEANDENAND Colette, M JEANDENAND Frédéric, Mme NICOLAS Hélène,
- M. MONTANGERAND Michel, Mme VAILLANT Agnès, Mme BONNOT Evelyne, M BONNOT Jean-Pierre,
- Mme LEPERS Marie-Line, M COLAS Stéphane, Mme EMORINE Jacqueline, M. NECTOUX Rolland, M.
- JEANDENAND Régis, M. REGNIAUD Christophe, M. LEPONT Bernard, M. CHRISTOFOROU Théodoulos, M.
- BAUDRAS Alain, Mme HUNGAUER Alix, M.HUNGAUER Francis, M. GRANIER- CORJET Wilfrid, M. BONIN Jacky, Mme DUPARAY Françoise.

Il a été établi les statuts d'une société civile coopérative de consommation à capital variable et vendant à ses seuls sociétaires.

**TITRE -1- DE LA SOCIETE COOPERATIVE**

**Article 1<sup>er</sup>. Régime légal.**

Entre les souscripteurs du capital initial et tous ceux admis ultérieurement, il est formé une Société Civile Coopérative de Consommateurs à capital variable vendant à ses seuls sociétaires. Cette société est placée sous le régime des lois des 7 mai 1917, 10 septembre 1947, du titre III de la loi du 24/7/1867, du titre IX du livre III du code civil, des lois qui les ont modifiées ou qui les modifieront, et des présents statuts.

**Article 2. Dénomination sociale.**

COOP AGIR.

*Handwritten signatures and initials in blue ink:*  
 CA LB JE MCD JPD MS. (th) JB MM BR GC CA ED R.N CT RJ ENCA 1  
 MCG 163. RB MB FI AV PL DC

